

LE BUDGET COMMUNAL

Le budget 2022 a été présenté au conseil municipal du 22 mars et voté à la majorité (14 voix Pour - 1 voix Contre). La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 1 058 847 € (en 2021 : 1 058 513 €) et la section d'investissement à 911 264 € (en 2021 : 577 192 €)

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022 ET LIEN AVEC LE BUDGET RÉALISÉ EN 2021

Le budget de fonctionnement 2022 a été établi en tenant compte des réalisations effectuées en 2021, des projets communaux et des évolutions du contexte prévisible.

De ce fait, les dépenses sont en augmentation de 13 % : les charges à caractère général augmentent de 8,15 %, en partie lié à l'évolution du poste « Énergie » (+ 44 %). Les frais de personnel sont également en augmentation + 16 %. Les recrutements d'un-e responsable au service périscolaire et d'un-e responsable aux services techniques expliquent entre autre cette augmentation : en effet, le centre de gestion de la fonction publique d'Ille-et-Vilaine a accompagné la commune suite à la mission que lui a confié le conseil municipal en septembre dernier, pour travailler sur l'amélioration de l'organisation des services. Cette analyse a permis de clarifier et de formaliser le rôle de chacun et d'identifier un besoin d'encadrement de proximité dans les services techniques et périscolaires. Une carence dans la coordination du service périscolaire composé actuellement de neuf agents a été mise en évidence. Aujourd'hui, les agents n'ont pas de référent sur le terrain et ce rôle d'animateur se doit d'être tenu par une personne dont c'est le métier et en aucun cas par l'élue chargée du suivi des affaires sociales et des affaires scolaires et périscolaires. De plus, il nous a semblé important de réduire la précarité liée aux emplois non permanents, c'est pourquoi nous avons décidé la titularisation d'un agent.

Les recettes sont en diminution de 2,14% malgré l'augmentation du chapitre « impôts et taxes » de 11,20 %.

Cette augmentation des taxes s'explique par la revalorisation de la valeur locative du foncier bâti de 3,4 % (taux fixé par l'État) et d'une augmentation de 2 points de la taxe foncière communale (34,69 % 2021 contre 36,69 % cette année). À noter cependant, que le pacte fiscal de Brocéliande Communauté, est en cours de finalisation et qu'une augmentation sensible de la Dotation de Solidarité Communautaire est prévue (+15 %), soit + 11 535 €. Cette décision communautaire sera une bonne nouvelle, les dotations de l'état restant identiques à 2021 malgré le contexte mondial d'augmentation des charges.

FOCUS SUR LES IMPÔTS

La collectivité perçoit la taxe foncière sur les propriétés bâties, non bâties ; et la taxe d'habitation pour environ 20 % de contribuables. A compter de 2023, la population sera entièrement exonérée de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Les personnes qui possèdent une résidence secondaire sur la commune, soit environ 75 habitations, restent redevables de la taxe d'habitation.

La commission finances, lors de sa réunion du mois de février 2022, a décidé, et ce à l'unanimité, d'augmenter le taux de la taxe foncière bâtie de deux points. Cette augmentation est justifiée par la hausse des coûts sur certaines prestations (énergie, essence...) subis par tout à chacun y compris par la commune et par des besoins spécifiques notamment en termes de ressources humaines comme précisé précédemment. Enfin, la commune poursuit son programme d'investissements permettant à Maxent de répondre aux besoins des habitants : l'extension de la garderie municipale, la sécurisation et l'aménagement de l'agglomération, la poursuite des travaux de voirie.

Cette augmentation de 2 points correspond à une recette supplémentaire de 24 482 €. Montant non négligeable dans une commune de la taille de Maxent.

Pour un particulier dont la valeur locative était de 1 000 € en 2021, cela représente + 32,00 € pour l'année, à savoir :

. en 2021 : valeur locative 1 000 € x 34,69 % = 347 €
. en 2022 : valeur locative 1 034 € x 36,69 % = 379 €

Afin de compléter votre information, vous trouverez ci-dessous les taux des communes voisines appartenant à Brocéliande Communauté. A noter que Maxent est la commune qui a le taux le plus faible en matière de foncier non bâti sur l'ensemble du territoire. En termes de foncier bâti, il est plus judicieux de se comparer aux communes de même strate démographique que Maxent (Treffendel et Monterfil), là encore Maxent a le taux le plus faible.

BROCÉLIANDE COMMUNAUTE - TAUX

	T.F.B.	T.F.N.B.	Année
Bréal-sous-Montfort	34,83%	42,82%	2022
Maxent	36,69%	42,47%	2022
Monterfil	42,00%	45,00%	2021
Paimpont	34,07%	48,96%	2022
Plélan-le-Grand	36,76%	47,17%	2022
Saint-Péran	36,00%	45,35%	2022
Saint-Thurial	43,69%	48,12%	2022
Treffendel	44,47%	48,73%	2022

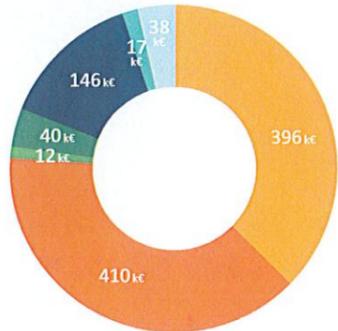
T.F.B. : Taxe Foncière sur le bâti

T.F.N.B. : Taxe Foncière sur le Non Bâti

C'est un budget sincère, nécessaire au bon fonctionnement de la collectivité, orienté vers des services à la population, malgré le désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines qui a été adopté et que nous vous présentons. Celui-ci a été travaillé, étudié et validé par le conseiller aux décideurs locaux (Direction Générale des Finances Publiques).

Ange Prioul
Sophie Bléjean

DÉPENSES FONCTIONNEMENT 2022 1 059 000 €



Charges courantes de fonctionnement

- Eau, Combustibles, énergie, entretien matériel et mobilier
- Cantine « Convivio » (44 k€)
- Autres prestations : Interval, ... ; (41 k€)
- Voirie (54 k€)
- Maintenance mairie, école « les Gallo Peints » et aires de jeux

Charges de personnel

Atténuation de produits

Résultat d'excédent prévu en 2022

Charges de gestion courante

- Indemnités, CCAS...
- Subventions aux associations (17 k€)
- Autres contributions : école St Joseph « piscine de Guer » (60 k€)

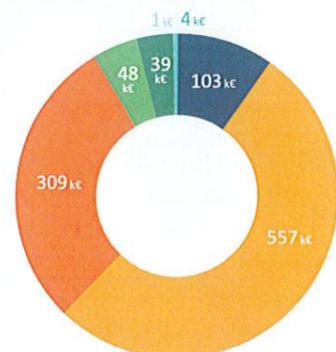
Charges financières (intérêts des emprunts)

Charges exceptionnelles et amortissements

RECETTES FONCTIONNEMENT 2022 1 059 000 €

- Ventes de produits**
 - redevance Orange, Enedis, concessions cimetière, enseigne postale...
 - garderie scolaire (16 k€)
 - restaurant scolaire (61 k€)
- Impôts et Taxes**
 - Fonds de solidarité, fonds de péréquation, droits de place...
 - Taxes foncière et taxe d'habitation (366 k€)
 - Dotation de solidarité communautaire (communauté de commune de Brocéliande (85k€))

- Dotation de l'État**
- Autres dotations et subventions**
 - Récupération TVA, taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, fonds de concours
- Autres produits : revenus des locations**
- Produits exceptionnels**
- Remboursement de charge**



DÉPENSES INVESTISSEMENTS 2022 911 264 €

Principales opérations (détail sur la délibération du conseil municipal du 22 mars 2022 et sur demande à la mairie)



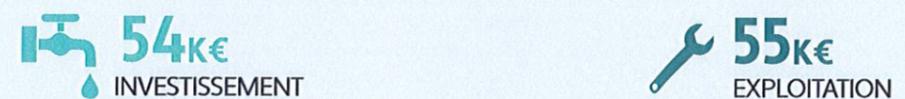
*Maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de la mairie et travaux, travaux rue Pierre Porche, travaux d'électricité, conteneur, illuminations de Noël, broyeur d'accotement.

RECETTES INVESTISSEMENTS 2022 911 264 €

Principales opérations (détail disponible sur la délibération du conseil municipal du 22 mars 2021 et sur demande à la mairie)



BUDGET ASSAINISSEMENT 2022



RÉALISATIONS 2021 ET PRÉVISIONS 2022 UN BUDGET ÉVOLUTIF COHÉRENT

